

l'y exhorte avec toute l'énergie que je possède,—est d'inviter le Parlement dès maintenant, au moyen d'une modification de la présente mesure, à déterminer les méthodes qui devront servir à l'exercice de ces pouvoirs. Je propose encore une fois d'insérer dans le bill, lors de l'examen en comité, non seulement les dispositions prescrivant l'application immédiate du service sélectif obligatoire complet mais des dispositions précisant l'application du système, comme cela a été fait en 1917. Voilà la méthode démocratique et l'autre est la méthode fasciste. C'est exactement l'attitude prise par le parti libéral en 1917. Il a exigé qu'il en soit ainsi et il fut ainsi fait. J'affirme que nous réclamons l'adoption de ces dispositions par le Parlement maintenant, plutôt de s'en remettre pour cela aux décisions futures que le cabinet pourra prendre dans le secret du conseil. En aucune circonstance l'établissement des conditions et des principes directeurs de l'application du service sélectif obligatoire pour le service outre-mer ou au Canada doit-il être remis pour étude à plus tard ou considéré à l'insu des représentants du peuple et sans leur être soumis en Chambre. C'est un principe que chacun peut appuyer sans crainte.

Faute de suivre la politique que j'ai exposée nous n'aurons jamais, à aucune fin pratique, un régime approprié de service sélectif obligatoire. Soumettez vos principes au Parlement. "Faites confiance au peuple" est le vieil adage du premier ministre. Jamais il n'a voulu consulter le peuple sur la conscription des Canadiens. Il n'a jamais voulu faire confiance au peuple sur cette question. Pourtant il n'est pas un homme dans les annales canadiennes qui a su tirer autant parti de ce principe que le premier ministre actuel. Quand il s'agit de la seule question vitale pour les libertés du citoyen, il légifère dans le secret de la salle du conseil. Il craint de faire confiance au peuple. Au train où vont les choses, nous aurons la lettre du service sélectif mais jamais nous n'en aurons l'application. La science du gouvernement et l'honneur national exigent le règlement immédiat de toutes les questions relatives à la mobilisation complète de notre capital humain et de nos ressources matérielles. Que le Parlement agisse sans délai, et porte, ce faisant, un grand coup pour la victoire. Pour ma part, la ligne de conduite que je dois suivre est toute indiquée. J'appuierai l'adoption du bill en deuxième lecture, mais j'insisterai qu'il y soit inséré les dispositions obligatoires requises pour placer immédiatement à la disposition de l'Etat, sans restriction et à des conditions sur lesquelles le Parlement, et non le cabinet, devra se pronon-

[L'hon. M. Hanson.]

cer, toutes nos ressources en hommes, en richesse et en matériaux.

Nous voici rendus aujourd'hui à un des carrefours de notre histoire. Deux routes s'offrent à nos pas. La première est sombre et incertaine, l'autre droite et claire. Sur laquelle des deux le premier ministre et le Gouvernement s'engageront-ils? Insistera-t-il pour que nous poursuivions encore d'interminables détours vers la victoire? Nous ne faisons pas autre chose depuis trente-deux mois. Insistera-t-il pour que nous nous acheminions avec peine et misère sur un chemin tortueux et sombre, avec le pieux espoir qu'il nous arrivera peut-être, quelque part, je ne sais trop comment, d'atteindre à tâtons le parvis ensoleillé de la victoire? Ou décidera-t-il, rejetant toute crainte et tout doute, politiques aussi bien que personnels, de prendre, audacieusement et avec confiance, la route sur laquelle le peuple canadien, fort et uni, atteindra le but auquel nous aspirons tous, la victoire bien méritée et une paix honorable?

Sur la motion de M. Coldwell, le débat est ajourné.

Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est suspendue à 6 h. 10 du soir.

### Jeu*di* 11 juin 1942

La séance est ouverte à trois heures.

#### TRAITÉ ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'U.R.S.S.

##### ALLIANCE DANS LA GUERRE CONTRE L'ALLEMAGNE HITLÉRIENNE—COLLABORATION ET ASSISTANCE MUTUELLE DANS LA SUITE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dépose sur le Bureau copie du traité entre l'U.R.S.S. et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. C'est un traité d'alliance dans la poursuite de la guerre contre l'Allemagne hitlérienne et ses associés en Europe, ainsi que de collaboration et d'assistance mutuelle par la suite.

On a déposé aujourd'hui, je crois, copie de ce traité à la Chambre des communes du Royaume-Uni. Par mon entremise, le Gouvernement du Canada a envoyé à M. Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne, le message suivant:

Le gouvernement canadien apprend avec un vif plaisir l'heureuse issue des négociations poursuivies entre le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. Nous croyons que le nouveau traité sera un grand facteur de succès dans la poursuite de la guerre et qu'il contribuera beaucoup à l'application des principes contenus dans la Charte de l'Atlantique, après la guerre.